

C'était un samedi soir, quatre jours avant l'échéance du 31 août.

Edouard avait été prié de mettre à jour la situation du grand livre. Il vint dire à Paul que, pour faire face aux paiements de la fin du mois, il manquait à caisse...

Le lendemain, dix huit heures du matin, Paul vint surprendre Edouard chez lui.

— Mon cher ami, dit-il, comptez-vous venir à la maison aujourd'hui?

— Je n'avais pas de parti pris à cet égard, répondit nonchalamment Desgranges, mais si je puis vous être bon à quelque chose...

— C'est chose convenue.

— Le temps est superbe; j'avais projeté de partir vers une heure, pour faire faire à Louise une promenade au bois de Boulogne...

— Eh bien, qui vous en empêche?

— J'espère que rien ne vous en empêchera. Cependant j'ai deux ou trois rendez-vous assez importants; je n'ai pas pu parler à ma femme pour éviter des questions parfaitement oiseuses; il se pourrait donc que, malgré moi, je fusse retenu. Si cela arrive, je ferai prévenir Louise qui est certainement mécontente...

— Si vous pouviez être là, comme par hasard... ou sous le prétexte de venir nous prendre...

— Afin que sa colère retombe sur moi! — Vous refusez? — Je ne dis pas cela.

— Du reste, reprit Bernard, ce qui contrariait surtout Louise, ce serait d'être obligé d'aller seule à Auteuil, mais avec un cavalier...

— Allons, c'est entendu, dit Edouard sur le ton d'un homme qui se dévoue; je serai chez vous à une heure.

— Au fond, Desgranges était enchanté de la circonstance.

— Merci, mon cher, répondit le commerçant.

— Et si vous manquez à l'appel, j'enlève votre femme!

— Il va sans dire que j'arriverai toujours chez M. Bertessieux pour l'heure du dîner.

Et les deux amis se quittèrent en se donnant une poignée de main.

Hélas, oui! une poignée de main. Le bon ton et l'usage le tolèrent ainsi. Si l'on dérobait un centime à un ami, on se croirait déshonoré, mais essayer de lui prendre sa femme! cela semble simplement une gentillesse dont quelques-uns se glorifient, et que beaucoup de gens acceptent avec un sourire.

dans leurs ornières, cette paisible révolution n'a point entraîné sur ses pas la multitude des criards, de ceux qui

Cela est naturel: il fallait s'y attendre. Nous ne blâmons pas trop ces natures d'écriveurs de répéter comme chefs ceux qui ne leur conviendraient plus: elles sont libres. Seulement, nous n'aimons pas à les voir traiter d'aveugles et d'ignorants ceux qui les ont si souvent fait vaincre dans les luttes de l'esprit.

Le Journal de Québec appartient à cette catégorie d'esprits craintifs et aveugles. La gloire américaine, tout en l'éblouissant, le chicane au soleil sa lumière. Montalembert prévenu contre les Etats-Unis, est le grand et habile chef des libéraux: administrateur sincère et enthousiaste des institutions libres de ce pays, il n'est plus qu'un démocrate ignorant ou préjugé.

De nous prouver la justesse des appréciations de M. de Montalembert ou bien renvoyer le Journal de Québec à ses fausses prédictions sur la décadence des Etats-Unis, sur la chute prochaine de ce grand peuple, et à quelques paroles élogieuses qui lui ont été arrachées par la force de l'évidence?

Nous préférons ce dernier parti comme plus propre à faire la lumière dans son esprit. Une discussion ne servirait qu'à le pousser dans l'opiniâtreté, et le dernier rapprochement de l'esprit de parti aux abois: d'ailleurs le cri d'admiration qu'il a jeté lorsqu'il a vu le succès de la fête du Canada dans le monde la plus naturelle, Johnson a tenu placé Lincoln dans la direction de toute une nation, ne doit pas être perdu; il aura son echo. C'est un bon mouvement qui en préjuge d'autres.

Les Délégués du Canada.

Voici l'article du Morning Post, auquel il était fait allusion dans les dépêches télégraphiques publiées dans le dernier numéro du Pays.

« Nous croyons être exact en disant que les négociations entre le Canada et la métropole sont à la veille d'arriver à une conclusion satisfaisante. On croit que les délégués canadiens pourront bientôt s'en retourner dans leur pays, apportant avec eux des gages du succès de leur mission et la nouvelle de la cordiale réception qui leur a été faite par les autorités impériales, aussi bien que de la considération dont ils ont été l'objet de la part des plus illustres personnages de l'Angleterre. Les messieurs qui ont si dignement représenté le Canada ici, ont eu une réception comme il n'en avait jamais été accordée à aucune colonie, et qui ne peut manquer de plaire beaucoup à nos compatriotes canadiens.

« Par rapport à la question des défenses, il ne faut pas oublier que, quoique notre appel à cette province, au regard de cette matière importante, ait été fait quand tous ses intérêts étaient en souffrance, le peuple n'a pas hésité à donner immédiatement une preuve qu'il était prêt à remplir son devoir envers la mère-patrie, en votant un million de dollars pour les fins de la défense. Il a aussi déclaré que l'étendue des sacrifices qu'il était prêt à faire n'avait de limite que ses moyens. Nous allons maintenant faire une courte allusion à ce que nous croyons être les objets de la mission de la députation canadienne, et nous avons lieu de croire que nos informations, tant par rapport aux intérêts importants qui ont été discutés entre les messieurs du Canada et les autorités impériales qu'au résultat des négociations sont généralement exactes.

« Nous pouvons dire que les relations politiques et commerciales entre la province et la mère-patrie ont été prises en sérieuse considération et qu'on en est arrivé à une conclusion de nature à exercer l'influence la plus favorable sur l'avenir de l'Amérique britannique du Nord. Sur le sujet de la confédération proposée, il est bien connu que le gouvernement impérial est prêt à faciliter l'exécution de ce projet, aussitôt que les colonies se seront entendues entre elles. La question de la défense du Canada, sans doute, occupé beaucoup de temps dans les conférences, et nous sommes sûr que le public sera hautement satisfait si toutes les difficultés ont été écartées et si les deux gouvernements se sont entendus pour adopter un système effectif de défense pour toute l'Amérique britannique du Nord. En tant que le Canada y est concerné, il n'y a aucun doute que les arrangements vont être mis de suite à exécution; mais le système de défense ne peut être complet jusqu'à ce que toutes les colonies soient unies sous un gouvernement général. C'est une question de savoir si le gouvernement impérial ne serait pas justifiable de passer une mesure pour réunir de suite les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, donnant à chacune telles législatures locales qu'il serait désirable. La confédération est une affaire impériale, et si elle est avantageuse à l'Empire aussi bien qu'aux colonies, elle devrait être décrétée, malgré les jalousies locales et l'opposition de quelques-unes des provinces les plus insignifiantes.

« Il est seulement juste que, si l'Angleterre est prête à entreprendre un large plan pour la défense des colonies, celles-ci aient quelque défiance pour les vœux bien connus de la métropole sur la question de la confédération. On croit qu'il y a une entente satisfaisante sur l'appartenance de la moitié des défenses. On s'attend à ce que le Canada se charge de toutes les défenses de l'Ouest; les canaux seront probablement créés pour des fins commerciales et militaires, et la province s'engagera à maintenir en tout temps une force de milices suffisante. De son côté, le gouvernement impérial, à ce que l'on croit, s'est engagé à fournir l'armement et le matériel nécessaire pour tous les ouvrages de défense, et à garantir un emprunt pour construire le chemin de fer intercolonial, partie très-importante du plan de défense.

« Nous avons aussi lieu de croire que les négociations longtemps pendantes sur le sujet du Territoire du Nord-Ouest ont été heureusement terminées, et que le Canada acquerra une contrée riche par la variété de ses ressources et offrant un vaste champ pour l'immigration. Nous pouvons dire aussi qu'à l'avenir une meilleure entente existera entre la colonie et la mère-patrie sur le rapport des relations commerciales. Il est probable que, sous peu de jours, la nature des arrangements conclus entre les deux gouvernements sera soumise au Parlement; et en attendant, nous pouvons féliciter ce pays et le Canada sur le résultat favorable de la mission des délégués canadiens.

La St. Jean-Baptiste à St. Hyacinthe.

Si l'on est attristé de voir dans les grandes villes notre fête nationale dégénérer en une scandaleuse coterie, il est consolant de la voir dans les grands centres de la campagne conserver ses brillantes et patriotiques traditions. C'est à St. Hyacinthe que nous avons eu le bonheur de contempler cette année une fête vraiment nationale: nous disons ce mot tout à fait d'abus, parce qu'il jouit de toute son acceptation; il est dans son vrai sens, et n'a pas été souillé par les déclamations de ceux qui l'emploient à tout propos pour masquer leurs perfidies. A St. Hyacinthe, on a conservé la vénération des souvenirs historiques, et cette vénération élève les jours de grande fête avec tout ce qui est capable d'animation et de pompe pour en glorifier la mémoire.

Lundi était le jour fixé pour la célébration de la St. Jean-Baptiste. Dès huit heures du matin, les rues s'emplissaient de cavalcades aux costumes les plus variés et les plus onduoyants; l'un était un Jacques-Cartier, l'autre un chef indien, celui-ci un officier anglais de l'armée de Wolfe, celui-là un volontaire de 1812; puis des enfants habillés de toutes les façons, les uns à cheval, les autres à pied, ailés, se croisaient, tantôt formant une réunion bruyante et entremêlée, tantôt se dispersant parmi les exclamations de plaisir de la foule, comme pour aller porter l'animation de la fête dans toutes les parties de la ville. La température était douce; les érables plantés sur toutes les rues frissonnaient légèrement sous les yeux ruissement de la pluie qui leur était chargée de cris joyeux.

Le soir, sous un ciel étoilé, les jardins n'avaient pas été arrosés, les fleurs commencent à se faner, et les fleurs commencent à se faner, et les fleurs commencent à se faner.

« Et comme membres du collège électoral que représente M. McGeé dans le Parlement, nous nous croyons d'autant plus obligés de protester et d'assurer à nos compatriotes et à leurs descendants, résidents aux Etats-Unis, que la conduite de M. McGeé en ce qui concerne l'autorisation par aucune loi de la population irlandaise de Montréal. Le respect de nos mœurs, et le respect que nous devons à nos concitoyens nous défend de signaler en détail plusieurs expressions offensantes que l'on trouve dans le discours de M. McGeé.

« Mais nous ne pouvons lire que les Irlandais aux Etats-Unis confondent le blâme et l'injure avec la liberté de parole et qu'une certaine classe d'entre eux est toujours prête à souscrire pour les églises mais n'y va jamais, sans faire constater de telles assertions avec le fait bien connu de l'augmentation dans ce pays des archevêques, des évêques, du clergé, des cathédrales, des églises, des collèges, des séminaires, des couvents, des écoles qui donnent depuis la plus haute jusqu'à la plus élémentaire instruction. Une telle extension de l'organisation religieuse ne serait pas mise en exécution et il y aurait certainement pas seconde par une population blasphemante et non catholique.

« En tant que nous dit que le demi-million d'Irlandais de naissance et de descendance immédiate qui habitent le Canada représente une plus large part de richesses, de caractère et d'influence que les millions de nos compatriotes démocratiques n'ensemble — nous ne pouvons que nous rappeler les paroles de M. McGeé, sur l'influence des Irlandais en Canada, dans une adresse aux Irlandais du Canada et plus particulièrement aux Irlandais catholiques du Haut-Canada, publiée en juin 1858.

resta plus que les cabarets où virent s'éteindre les derniers plaisirs de la fête. Mais le soir venu, la ville reprit tout-à-coup un nouvel aspect. A l'heure où son feu d'artifice? Allons au feu d'artifice, tel était le mot de tout le monde. Ce feu d'artifice se donnait au collège. Les défilés déguisés, arlequinés, pomponnés, sillonnaient l'air de boules de résine enflammée, et faisaient un vacarme à démentir l'assie de leur jeunesse, chaque fois que du haut du collège partaient une fusée, une chandelle romaine, un soleil, un serpent, etc. Quant à nous, nous avons tant de patriotisme, et nous sommes si fièrement enlevés par le délire de la joie publique, que nous ne tardâmes pas à envoyer des cris d'enthousiasme comme notre qu'on se réjouisse.

Le feu d'artifice cessa, lui aussi, comme le reste: il était dix heures. Aujourd'hui, de cette journée si bruyante et si vraiment belle pour tout le monde, il nous reste un heureux souvenir; c'est celui qui nous rappelle la parfaite amitié avec laquelle toutes les classes ont célébré notre fête nationale. Il est rare que l'on puisse s'entendre dans les autres grands centres, même pour ce qui doit nous être le plus cher. A St. Hyacinthe, il semble qu'il n'y ait qu'une âme et qu'un cœur qui bat à l'unisson dans toutes les poitrines: depuis des années, des familles illustres y ont présidé à l'esprit du peuple, et l'on conserve fidèle à nos traditions, non seulement le passé, et capable, aux jours solennels, d'en illustrer le souvenir.

La St. Jean Baptiste à Vaudreuil.

On nous informe que la fête nationale des canadiens a été fêtée avec beaucoup d'éclat, dans cette paroisse, dimanche dernier. Un sermon approprié à la circonstance a été fait par M. le curé Brossard à la grande messe, ensuite une procession a été faite dans le village dont les principaux rues avaient été décorées de drapeaux pour l'occasion. Le soir, de trois feux d'artifice lancés à la porte de l'église au milieu d'une foule enthousiaste parmi laquelle l'harmonie et la bonne entente n'ont cessé de régner un instant. Plusieurs de nos amis tout émus, ont été à Vaudreuil ce jour-là, pour le jour de nos campagnes, ont rapporté un excellent souvenir de cette fête et du bon accueil qu'ils y ont rencontré comme d'habitude.

M. McGeé et les Irlandais en Canada.

L'hon. M. McGeé a prononcé dernièrement en Irlande un discours où il peignait inexactement l'état moral et matériel des émigrés irlandais en Amérique.

« Un grand nombre de ces derniers qui résident à Montréal, se sont assemblés, et ont rédigé le protestant suivant: Nous, soussignés, natifs d'Irlande, résidents en la cité de Montréal, dans la province du Canada, ayant lu dans un discours, récemment prononcé à Wexford, en Irlande, par l'hon. Thos. D'Arcy McGeé, des remarques sur le caractère moral, social et politique de nos concitoyens aux Etats-Unis, que nous croyons non-seulement peu gentilles et peu généreuses, mais positivement injustes, prenons occasion de déclarer que nous ne partageons aucunement ces opinions.

« Et comme membres du collège électoral que représente M. McGeé dans le Parlement, nous nous croyons d'autant plus obligés de protester et d'assurer à nos compatriotes et à leurs descendants, résidents aux Etats-Unis, que la conduite de M. McGeé en ce qui concerne l'autorisation par aucune loi de la population irlandaise de Montréal. Le respect de nos mœurs, et le respect que nous devons à nos concitoyens nous défend de signaler en détail plusieurs expressions offensantes que l'on trouve dans le discours de M. McGeé.

« Mais nous ne pouvons lire que les Irlandais aux Etats-Unis confondent le blâme et l'injure avec la liberté de parole et qu'une certaine classe d'entre eux est toujours prête à souscrire pour les églises mais n'y va jamais, sans faire constater de telles assertions avec le fait bien connu de l'augmentation dans ce pays des archevêques, des évêques, du clergé, des cathédrales, des églises, des collèges, des séminaires, des couvents, des écoles qui donnent depuis la plus haute jusqu'à la plus élémentaire instruction. Une telle extension de l'organisation religieuse ne serait pas mise en exécution et il y aurait certainement pas seconde par une population blasphemante et non catholique.

« En tant que nous dit que le demi-million d'Irlandais de naissance et de descendance immédiate qui habitent le Canada représente une plus large part de richesses, de caractère et d'influence que les millions de nos compatriotes démocratiques n'ensemble — nous ne pouvons que nous rappeler les paroles de M. McGeé, sur l'influence des Irlandais en Canada, dans une adresse aux Irlandais du Canada et plus particulièrement aux Irlandais catholiques du Haut-Canada, publiée en juin 1858.

« A présent, disant-il, votre influence est moindre que celle de la dernière et de la plus petite loge orangiste du pays: dans toute application rivale au gouvernement, le moindre effort de la Grande Loge réussit sur les 400,000 Irlandais catholiques du Canada-Uni.

« Ces deux énonciations ne peuvent être vraies à la fois: notre intention n'est pas d'en faire voir toutes les faussetés, mais le fait qu'elles existent sous deux montres que l'homme qui peut les écrire, n'est pas un sûr gage sur instructeur public, et paraît être plutôt ce que l'on a appelé une haute autorité ecclésiastique des Etats-Unis: « Un théorème adonné à écrire l'ouïement des vœux, et habilité à subordonner les faits aux caprices de son esprit. »

« Les soussignés n'ayant aucun désir d'entrer dans l'examen de la position relative des citoyens d'origine irlandaise aux Etats-Unis et au Canada, et regardant ces tentatives comme impolitiques et hors de propos, s'abstiennent de toute observation sur ce sujet; ils veulent simplement répéter leur protestation contre toute participation et contre toute responsabilité dans les réflexions évidemment injustes sur le caractère et la position de leurs compatriotes des Etats-Unis, renfermées dans le discours de l'hon. Thomas D'Arcy McGeé, dans la ville de Wexford, en Irlande.

Monseigneur, Je jure et je remercie. Je serai fier de voir mon nom parmi les noms éminents des membres de la commission du monument à Beccaria.

Le pays où se dressera un tel monument est heureux et béni, car, en présence de la statue de Beccaria, la peine de mort n'est plus possible.

Fortifications à Vaudreuil. Depuis quelques jours une vingtaine d'ingénieurs militaires venus d'Angleterre s'occupent à faire des mesurages et des plans de fortifications dans cette paroisse. On se demande pourquoi on fait aussi dans différentes autres places. Il n'y a aucune objection à ce que l'Angleterre fasse tous les plans de fortifications qu'elle juge à propos, mais nous pensons que c'est peine perdue si l'on s'imagine que le Canada consentira jamais à se taxer pour des travaux dont l'utilité et l'apropos sont plus que contestables.

Conseil-de-Ville. Une séance spéciale du Conseil-de-Ville a été tenue, mercredi, le 28 juin, sous la présidence du Maire Suppléant, M. Leduc.

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

informé de la même nouvelle, envoya O'Leary chez M. Compère. Ce dernier fut chargé de choisir six hommes et de se mettre à la poursuite du meurtrier. O'Leary fut informé que l'on n'avait pas besoin de ses services. On a mis des obstacles sur la voie de la police de la cité pendant respect que fait à la recherche de l'assassin. Ces obstacles ont été créés par la Force commandée par le Col. Ermingier. M. Schiller m'a dit ouvertement, dans mon bureau, et en présence des femmes qui habitent les maisons mal famées et d'autres personnes de ne rien révéler à la Police de la Cité. Le Colonel ne m'a jamais rien communiqué qui pût me porter à la découverte de Barreau. Le soir que ce meurtre eut été commis, je fus informé, tout chef de police que je suis, que je n'avais pas le droit d'accompagner ceux qui conduisaient le prisonnier en prison, que je ne devais pas rassembler la foule, mais aller ailleurs. Je me plains que, lorsque des informations sont reçues au bureau de la Police du Gouvernement, aucune nouvelle ne m'en est donnée. Je citerai seulement comme exemple le cas de Townsend, pour l'arrestation duquel un récompte de \$800 fut offert. Je ferai connaître aussi à votre comité les efforts systématiques du Colonel Ermingier pour me rabaisser aux yeux de la Force qui est sous mon commandement et pour me priver des marques de respect que me fait le Chef de Police m'accompagnant, et cela en présence de mes propres hommes.

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempli nos devoirs, et que c'est en partie, que les fins de la loi de la justice sont exposées à être pas satisfaites.

« Par exemple, le jour du meurtre commis par Barreau, le Major Johnston, des Volontaires, a rencontré le détective O'Leary sur la rue, et lui a dit que ses services étaient requis; il lui a écrit en même temps, la nouvelle du meurtre. O'Leary accompagna le Major jusqu'à la résidence du Colonel Ermingier. Celui-ci, après avoir été

« Quant à la ligne de conduite adoptée par le conseil de ville, nous sommes convaincu que nous n'avons pas convenablement rempl

